

Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

Suite à l'amendement gouvernemental, le projet de loi aura un impact financier direct annuel de deux millions d'euros sur le budget de l'Etat à partir de l'année budgétaire 2026.